

Ces Conditions générales (CG) régissent les relations commerciales de LIBREC AG («LIBREC») avec ses clients dans la gestion industrielle des batteries lithium-ion, des systèmes contenant des batteries et des déchets de batteries. LIBREC exploite une usine de recyclage spécialisée pour le stockage, le déchargement, le démontage, le traitement et le recyclage sécurisés des matériaux riches en énergie et liés à la sécurité.

1. Champ d'application

- 1.1 Ces CG s'appliquent à tous les services contractuellement convenus de LIBREC AG envers ses clients, en particulier en lien avec la collecte, le transport, le stockage, l'analyse, le démantèlement, le traitement initial, le recyclage des matériaux ainsi que la récupération et la commercialisation des matières premières issues des batteries lithium-ion et des déchets de batterie.
- 1.2 Les CG s'appliquent que les matériaux remis soient légalement ou contractuellement désignés comme déchets, matières recyclables, matières premières secondaires ou produits.
- 1.3 Les termes et conditions générales contradictoires, déviant ou supplémentaires du client ne font pas partie du contrat, même si LIBREC fournit des services sans réserve ou si les termes et conditions généraux du client sont ensuite soumis à ceux de LIBREC. Les dérogations à ces Conditions Générales ne s'appliqueront que si LIBREC y consent expressément par écrit.

2. Object du contrat

- 2.1 LIBREC fournit des services en particulier dans le domaine du recyclage des batteries lithium-ion (y compris les packs, modules et piles) ainsi que des déchets de batterie, et en particulier dans la collecte, la logistique, le stockage, l'analyse, le déchargement, le démontage, le traitement initial, le recyclage des matériaux et la récupération/commercialisation des matières premières.
- 2.2 Le type et la portée des services résultent exclusivement d'offres écrites de LIBREC, de confirmations de commandes ou d'accords-cadres.

3. Conclusion du contrat

Les offres de conclusion de contrat de LIBREC ne constituent pas une offre contraignante. Un contrat est conclu avec confirmation écrite de commande ou avec le début de la prestation du service par LIBREC.

4. Responsabilité du client pour les marchandises dangereuses

- 4.1 Le client est seul responsable de la classification, de la déclaration et de la description correctes des matériaux, en particulier en ce qui concerne la chimie, la classification ADR, la dangerosité, l'emballage, l'état de charge, l'origine et la transportabilité
- 4.2 Le client est responsable sans limitation de tous les dommages directs et indirects, coûts supplémentaires, interruptions de production ou mesures officielles résultant d'informations incorrectes ou incomplètes.

5. Droits d'inspection, d'analyse et de rejet

LIBREC a le droit à tout moment de tester des matériaux pour leur sécurité, leur technologie ou leur chimie aux frais du client ou à exiger des analyses auprès du client. En cas d'écarts importants ou de risques accrus, LIBREC a le droit de refuser l'acceptation, de stocker temporairement des matériaux moyennant des frais, de fournir le service contractuel à des conditions modifiées ou d'effectuer une manipulation professionnelle ou une élimination aux frais du client.

6. Prix, dépenses supplémentaires et paiements

- 6.1 Les prix s'entendent nets, exprimés en CHF, hors TVA.
- 6.2 Les frais supplémentaires (y compris les délais d'attente, les trajets incorrects, les traitements spéciaux, les analyses, les mesures de sécurité) seront facturés séparément.
- 6.3 Les factures sont exigibles dans un délai de 30 jours. Intérêts de défaut en cas de paiement en retard : 5 % par an plus les frais de recouvrement et de recouvrement de dettes.

7. Révision des prix

LIBREC a le droit d'ajuster les prix, en particulier si les facteurs de coût des matières premières (en particulier les prix des matières premières, l'énergie, le transport, l'élimination, les exigences réglementaires) changent après la conclusion du contrat.

8. Transfert de propriété et de risque ainsi que droits d'exploitation

- 8.1 Si un transfert de propriété a été convenu, la propriété et le risque seront transférés à LIBREC ou à ses assistants lors de la remise des matériaux.
- 8.2 LIBREC a le droit de traiter, recycler ou éliminer les matériaux et produits de récupération à sa discrétion industrielle.
- 8.3 Tous les droits d'exploitation et d'utilisation sont transférés à LIBREC – sauf accord contractuellement contraire et permis par la loi.

9. Responsabilité de LIBREC AG

- 9.1 LIBREC n'est responsable qu'en cas d'intention ou de négligence grave.
- 9.2 La responsabilité de LIBREC pour les dommages indirects, dommages consécutifs, pertes de production ou pertes de bénéfices est exclue dans la mesure permise par la loi.

10. Compensation et rétention

La compensation ou la rétention par le client n'est autorisée que dans le cas de demandes reconventionnelles légalement établies ou reconnues par écrit.

11. Le sous-traitant

LIBREC a le droit de faire appel à des personnes auxiliaires et des sous-traitants.

12. Force Majeure

Des événements au-delà de la sphère d'influence de LIBREC, qui rendent la fourniture de services impossible ou déraisonnable pour LIBREC, dans des circonstances particulières causées par la sécurité ou les autorités, libèrent LIBREC de l'obligation d'exercer la durée et la portée nécessaires. Toute réclamation résultante pour dommages-intérêts contre LIBREC est exclue.

13. Confidentialité et protection des données

Les deux parties s'engagent à préserver la confidentialité. Le traitement des données est effectué conformément aux dispositions de la législation suisse sur la protection des données et du Règlement général européen sur la protection des données, lorsque cela est applicable.

14. Droit applicable et juridiction

Seul le droit substantiel suisse s'applique à l'exclusion du CISG. Les tribunaux du siège social de LIBREC ont compétence exclusive.

15. Dispositions finales

Les modifications doivent être faites par écrit. L'invalidité des dispositions individuelles n'affecte pas la validité des autres dispositions.